

AVIS DE COURSE

Master BZH 22 Etape 1 Jeudi 26 MARS 2026



*CN ST Cast, Le port 22380 Saint Cast
02 96 41 86 42*

Jeudi 26 MARS 2026

Grade 5C

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a). La mention [DP] dans une *règle* signifie que la pénalité pour une infraction à cette *règle* peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 REGLES

2 L'épreuve est régie par :

- 2.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 2.2 Les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones [en Annexe Prescriptions].

- 2.3 Les règlements fédéraux,
- 2.4 Le règlement du Master BZH 22 du CDV22.
- 2.5 Les règles d'utilisation des bateaux précisées en annexe des IC,
- 2.6 Les règles de classe J80 ne s'appliquent pas.
- 2.7 En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaudra.
- 2.8 L'annexe « UF » s'appliquera.
- 2.9 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse en hélant.

3 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 3.1 Les IC seront disponibles après 12h le Mercredi 25 Mars 2026 sur le site du club.
- 3.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

4 COMMUNICATION

- 4.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.
- 4.2 Chaque équipage devra être en possession d'une VHF portable en état de fonctionnement (Non Fournis par l'AO) et d'un pavillon rouge d'une dimension minimum 20x20mm, fournis par l'A.O.

5 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 5.1 L'épreuve est ouverte à tous les licenciés (un équipage peut être constitués d'équipiers de clubs différents). Cependant et pour conserver l'esprit du Master BZH 22, chaque **équipage** représentera un club des côtes d'Armor et sa **composition devra respecter le règlement sportif du Master BZH 22 du CDV22. Le nombre d'équipiers est fixé de 4 à 5.**
- 5.2 L'inscription est limitée à **5 équipages**. L'AO confirmera la participation de chaque équipage en fonction des modalités édictées par le règlement sportif du Master BZH 22 du cdv 22. Une liste d'attente sera constituée en cas de demandes supérieures à la capacité d'accueil.
- 5.3 Pendant toute la durée de la compétition, le nombre d'équipiers embarqués, skipper compris, ne peut pas être modifié, sauf après instruction et décision du jury, suite à une demande justifiée par des circonstances exceptionnelles. Un équipier pourra être remplacé dans les conditions précisées dans les IC.
- 5.4 Documents exigibles à l'inscription :
 - 1) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"
 - Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
 - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
 - ou
 - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - 2) Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- 5.5 Les concurrents doivent envoyer, **au plus tard le vendredi 13 Mars 2026 à 23H59** leur **demande d'invitation** à l'adresse mail suivante : contact@centre-nautique-saint-cast.fr
Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un équipage doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer, **au plus tard le vendredi 20 Mars 2026 à 12h, les droits d'inscription détaillés au point 5.1. Si cette obligation n'est pas remplie, l'A.O s'autorise le droit de faire perdre sa priorité à l'équipage et de solliciter le premier sur la liste d'attente éventuelle. Le chèque de caution, 5.2, devra être fournie à l'A.O , au plus tard, le matin du premier jour de l'épreuve lors de la confirmation des inscriptions.**

- 5.6 Les inscriptions tardives seront acceptées selon les conditions édictées par le règlement sportif du championnat de flotte partagée Ligue Bretagne de voile saison 2024/2025.

6 DROITS A PAYER

- 6.1 Les droits d'inscription s'élèvent à **250 euros** par équipage.
6.2 Le chèque de caution s'élève à **1 500 euros** par équipage (ordre « Centre Nautique de Saint Cast »)

Il est fortement conseillé aux barreaux de souscrire à l'**option « rachat de franchise » proposée avec leur licence FFVoile, d'un montant de 188.80 euros**. Cette option permet de couvrir la caution en cas de dommages causés aux tiers (mais pas vos propres dommages, qui restent à la charge de l'équipage, à hauteur de la caution). Plus d'infos sur votre espace licencié : [ESPACE LICENCIE](#)

7 PUBLICITE

- 7.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la réglementation 20.4.2 de World Sailing (code de publicité) s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.
7.2 La publicité Concurrents est autorisée mais doit rester conforme à la réglementation 20.3 (code de publicité) de World Sailing.
7.3 Les concurrents n'ont pas le droit de réclamer pour une infraction aux règles spécifiques à la publicité (ceci modifie la RCV 60.1)
7.4 [DP] [NP] L'autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

8 BATEAUX ET VOILES

- 8.1 L'épreuve sera courue sur des J80. 5 bateaux seront fournis.
8.2 Les bateaux seront fournis avec 1 GV, 1 foc, 1 spinnaker asymétrique et les pavillons réglementaires.
8.3 Les bateaux seront déterminés par la pairing list.
8.4 [DP] Les bateaux devront être utilisés selon les IC et en particulier celles de l'annexe « Utilisation des bateaux » : pour information, les équipages pourront embarquer, en plus du matériel fourni par l'AO : les principaux outils à main, ruban adhésif, bouts (élastiques ou sinon du bout de 4mm de diamètre ou moins), marqueurs, matériel pour penons, montre, chronomètre, compas à main de relèvement (classique ou électronique), manilles et manillons, velcro, harnais pour le n°1, flottabilité personnelle, pavillon rouge supplémentaire.

9 FORMAT DE COURSE

- 9.1 L'épreuve s'effectuera sur le principe de rencontres en Round Robin par groupe et par addition des points ainsi obtenus. Il n'est pas prévu d'effectuer des phases finales. Le format sera détaillé dans les IC.
9.2 Le comité de course se réserve le droit d'adapter le format en fonction des conditions météorologiques et du nombre d'inscrits.

10 PROGRAMME

Le Jeudi 26 Mars 2026 :
9h30 à 10h00 Inscription
9h45 briefing

11h30 : Premier signal d'avertissement

Pas de signal d'avertissement après 15h30.

16h30 : Remise des prix / Pot.

11 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 11.1** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment. Aucune modification autre que celles précisées dans l'annexe « utilisation des bateaux » ne devra être faite.

12 LIEU

- 12.1** Le plan d'eau sera en baie de St Cast.

13 LES PARCOURS

Les parcours seront de type « construit ».
Le schéma du parcours sera donné en annexe aux IC.

14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Le système de pénalité est défini dans l'annexe UF (jugement direct) qui sera jointe dans les IC.

15 CLASSEMENT

Le système de classement sera précisé dans les IC.

16 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

- 16.1** [DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs devront ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Si un bateau accompagnateur gêne la course ou l'organisation de l'épreuve, cela peut entraîner l'application d'une pénalité selon la RCV 64.4.

- 16.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des **gilets de sauvetage** (mini 50N) **portés en permanence** par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

17 EMBLEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port.

18 PROTECTION DES DONNÉES

- 18.1** **Droit à l'image et à l'apparence** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

- 18.2** **Utilisation des données personnelles des participants** : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant

dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Seront récompensés à l'issue de la compétition : - Les trois premiers équipages.

21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter :

Centre Nautique de St Cast 02 96 41 86 42 contact@centre-nautique-saint-cast.fr

Master BZH 22
jeudi 26 Mars 2026
Etape 1



Coordonnées du skipper :

Nom/Prénom :

Mail :

Adresse :

Téléphone :

Nom du club représenté :

Liste d'équipage :

Nom	Prénom	N°Licence	Remarques (A.O)

Frais d'inscription : 250 euros

Caution : 1 500 euros (Chèque, au plus tard le jour de l'évènement)

L'A.O vous conseille d'effectuer auprès de la FFV, dans votre espace licencié, un rachat de franchise, celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du barreur :